

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 267 715 KTNd, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 56 616 KTNd.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qui elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur l'incertitude suivante exposée dans la note aux états financiers n° 30 « Passifs éventuels - Provisions » : La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTNd. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTNd. En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT.

La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTNd. À la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours. Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise. Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises, au cours des exercices 2011 à 2014, par le chef de caisse de l'agence de Teboulba. La banque a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, le 22 janvier 2015, sous le numéro 7004253/2015. Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 10 mars 2015. Les effets des infractions commises, ayant fait l'objet de réclamations de la part des clients, s'élevaient à 2 570 KDT et ont été provisionnés au cours de l'exercice 2014 à hauteur de 2 550 KDT. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

FINOR
Mustapha Medhioub

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013 (retraité)	31/12/2013 (publié)
AC 1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	197 667	71 019	71 019
AC 2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	191 266	271 808	271 808
AC 3 Créances sur la clientèle	(3)	3 441 625	3 151 486	3 151 486
AC 5 Portefeuille d'investissement	(4)	113 516	46 031	46 031
AC 6 Valeurs immobilisées	(5)	42 053	43 418	43 418
AC 7 Autres actifs	(6)	35 535	35 410	38 470*
TOTAL ACTIFS		4 021 662	3 619 172	3 622 232
PASSIF				
PA 2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(7)	190 254	154 353	154 353
PA 3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(8)	3 150 880	2 956 445	2 956 445
PA 4 Emprunts et ressources spéciales	(9)	304 534	332 692	332 662*
PA 5 Autres passifs	(10)	108 279	114 347	117 437*
TOTAL PASSIFS		3 753 947	3 557 837	3 560 897
CAPITAUX PROPRES				
CP 1 Capital		172 800	196 000	196 000
CP 2 Réserves	(11)	89 470	14 506	14 506
CP 5 Résultats reportés		(51 171)	(187 187)	(187 187)
Résultat reporté hors modifications comptables		(51 171)	(61 852)	(61 852)
Effet des modifications comptables		-	(125 335)	(125 335)
CP 6 Résultat net de l'exercice		56 616	38 016	38 016
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(12)	267 715	61 335	61 335
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 021 662	3 619 172	3 622 232

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

PASSIFS EVENTUELS	Notes	31/12/2014	31/12/2013 (retraité)	31/12/2013 (publié)
HB 1 Cautions, avals et autres garanties données	(13)	503 050	543 745	543 745
HB 2 Crédits documentaires	(14)	97 652	78 573	78 573
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		600 702	622 318	622 318
ENGAGEMENTS DONNES				
HB 4 Engagements de financement donnés	(15)	119 819	85 521	85 521
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		119 819	85 521	85 521
ENGAGEMENTS RECUS				
HB 7 Garanties reçues	(16)	675 496	831 399	846 858*
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		675 496	831 399	846 858

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.9)

ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Notes	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2014	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2013
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(17)	245 928	214 131
PR2 Commissions (en produits)	(18)	55 555	49 612
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(19)	9 988	11 258
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(20)	4 968	2 451
Total des produits d'exploitation bancaire		316 439	277 452
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1 Intérêts courus et charges assimilées	(21)	(116 669)	(90 811)
CH2 Commissions encourues	(22)	(3 052)	(2 686)
Total charges d'exploitation bancaire		(119 721)	(93 497)
Produit net bancaire		196 718	183 955
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(23)	(12 822)	(31 826)
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(24)	1 141	(1 207)
PR7 Autres produits d'exploitation		117	108
CH6 Frais de personnel	(25)	(73 015)	(67 573)
CH7 Charges générales d'exploitation	(26)	(21 123)	(18 428)
		(7 901)	(7 513)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations			
Resultat d'exploitation		83 115	57 516

SUITE ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Notes	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2014	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2013
PR8/CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		1 769	284
CH11 Impôts sur les bénéfices	(27)	(28 643)	(20 002)
PR9/CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		375	218
Resultat net de l'exercice		56 616	38 016
Effet des modifications comptables		-	(125 335)
Resultat net après modifications comptables		56 616	(87 319)
Résultat par action (en DT)	(28)	2,560	1,940

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSorerIE PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

Notes	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2014	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2013 Retraité	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2013 Publié
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation encaissés	312 657	265 567	265 567
Charges d'exploitation décaissées	(118 535)	(89 917)	(89 917)
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements financiers	(115)	(593)	(593)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(306 446)	(242 229)	(242 229)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle	191 698	262 972	262 972
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(90 631)	(87 570)	(87 570)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 577	(1 060)	(1 030)*
Impôt sur les bénéfices	(35 265)	(1 927)	(1 927)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(45 060)	105 243	105 273
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	3 360	2 518	2 518
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement	(64 736)	3 170	3 170
Acquisition/Cession sur Immobilisations	(5 862)	(6 061)	(6 061)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(67 238)	(373)	(373)
FLUX DE FINANCEMENT			
Encaissement suite à l'émission d'actions	149 600	-	-
Emission/Remboursement d'Emprunts	(28 277)	(4 569)	(4 569)
Augmentation/Diminution des ressources spéciales	1 019	(3 019)	(3 049)*
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	122 342	(7 588)	(7 618)
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	10 044	97 282	97 282
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	189 037	91 755	91 755
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice	(29)	199 081	189 037

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.10)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers : Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées : Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios : Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture. Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT n° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire n° 2011-04. Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits. Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2014, et au sens de la circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date. Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats. Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles : La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A - Actifs courants
B1 - Actifs nécessitant un suivi particulier
B2 - Actifs incertains
B3 - Actifs préoccupants
B4 - Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 - Actifs incertains 20%
B3 - Actifs préoccupants 50%
B4 - Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;

- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans. En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

2.2.2 Provisions collectives : Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables. En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;

- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 10 031 KTNd au 31 Décembre 2014. Dans ce sens, au cours de l'année 2014, une reprise de provisions collectives, d'un montant de 169 KTNd, a été opérée.

2.3- Traitement des impayés : Intérêts impayés sur crédits - Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés. Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions : Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...). Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 300 699 KTNd au 31/12/2014 contre 306 416 KTNd au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	269 601	273 275
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	4 232	3 988
Provision à caractère générale dite collective	10 031	10 200
Provision pour dépréciation de titres	2 379	2 534
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	4 646	6 304
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	793	755
Provision pour passifs et charges	9 017	9 360
Total	300 699	306 416

2.5- Immobilisations et Amortissements : Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant pas droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15% 16,66% 20% 25% 33,33%

SUITES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	259 251	253 904
Autres concours à la clientèle	3 519 564	3 244 796
Crédits sur ressources spéciales	33 902	27 342
Sous total	3 812 717	3 526 042
Agios et intérêts réservés	(91 460)	(91 081)
Provisions sur créances douteuses	(165 243)	(161 424)
Provisions sur créances douteuses décotées des garanties	(104 358)	(111 851)
Provisions à caractère général dite collective	(10 031)	(10 200)
Total Créances sur la clientèle	3 441 625	3 151 486

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	259 251	-	-	-	259 251
Autres concours à la clientèle	679 464	480 666	1 770 242	589 190	3 519 562
Crédits sur ressources spéciales	3 262	3 198	16 990	10 454	33 904
Total des créances brutes sur la clientèle	941 977	483 864	1 787 232	599 644	3 812 717

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	259 251	259 251
Autres concours à la clientèle	30	3 519 534	3 519 564
Crédits sur ressources spéciales	-	33 902	33 902
Sous total	30	3 812 687	3 812 717
Agios et intérêts réservés	-	(91 460)	(91 460)
Provisions sur créances douteuses	-	(165 243)	(165 243)
Provisions sur créances douteuses décotées des garanties	-	(104 358)	(104 358)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(10 031)	(10 031)
Total Créances sur la clientèle	30	3 441 595	3 441 625

Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 3 150 880 KTND au 31/12/2014 contre 2 956 445 KTND au 31/12/2013. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue	923 654	846 521
Comptes d'épargne	1 128 079	1 055 849
Comptes à terme et bons de caisse	971 130	941 183
Certificats de dépôts	50 841	52 891
Autres dépôts et avoirs	77 176	60 001
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	3 150 880	2 956 445

La ventilation des dépôts clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	923 654	-	-	-	923 654
Comptes d'épargne	1 128 079	-	-	-	1 128 079
Comptes à terme et bons de caisse	597 896	296 974	76 260	-	971 130
Certificats de dépôts	49 341	1 500	-	-	50 841
Autres dépôts et avoirs	77 176	-	-	-	77 176
Total	2 776 144	298 474	76 260	-	3 150 880

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 245 928 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 309	2 468
Opérations avec la clientèle	236 008	205 466
Autres intérêts et revenus assimilés	7 611	6 197
Total Intérêts et revenus assimilés	245 928	214 131

Commissions perçues

Les commissions totalisent 55 555 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Commissions sur comptes	5 472	4 346
Commissions sur opérations de caisse	1 531	1 342
Commissions sur crédits	14 988	14 594
Commissions sur monétique banque à distance	16 337	13 734
Autres commissions	4 734	4 158
Commissions sur moyens de paiement	6 975	6 245
Autres produits sur services financiers	5 518	5 193
Total Commissions (en produits)	55 555	49 612

Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 116 669 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	7 895	4 851
Emprunts et ressources spéciales	15 088	15 884
Opérations avec la clientèle	91 688	69 031
Autres intérêts et charges	1 998	1 045
Total Intérêts courus et charges assimilées	116 669	90 811

Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 3 052 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Commissions monétiques	2 143	1 681
Redevances et prestations	283	358
Autres commissions	47	84
Rémunération du fonds géré SICAR	153	171
Frais de confection carnets de chèques	83	106
Frais télégrammes télex	215	226
Règlement télécom SMS Banking	128	60
Total Commissions encourues	3 052	2 686

Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non de provisions totalisent 12 822 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Coût net du risque clientèle	12 384	31 176
Coût net du risque divers	438	650
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	12 822	31 826

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Dotations aux provisions collectives	-	2 935
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	29 438	36 893
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie provenant de la décote	-	12 592
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(9 283)	(12 349)
Reprise sur provisions générales du portefeuille	(169)	-
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(7 210)	(10 457)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(16 787)	(29 655)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	-	(1 696)
Pertes couvertes de contrepartie	11 526	7 436
Pertes non couvertes de contrepartie	397	485
Cession de créances à l'IRC	5 261	23 914
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	1 215	1 195
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(490)	(59)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(481)	(58)
Récupération créances amortis	(1 027)	-
Gains de cession	(6)	-
Total Coût net du risque clientèle	12 384	31 176

	Exercice 2014	Exercice 2013
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 650	708
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(242)	(68)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	182	85
Pertes sur éléments hors exploitation	3 198	440
Gains sur éléments hors exploitation	(3 233)	(473)
Pertes sur autres éléments d'exploitation	522	358
Total Coût net du risque divers	438	650



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques "UIB",

I. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 313 727 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 54 578 KTND.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du Groupe « Union Internationale de Banques » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur l'incertitude suivante exposée dans la note aux états financiers n° 31 « Passifs éventuels - Provisions » :

- La société mère « Union Internationale de Banques » a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND.

En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

-Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises, au cours des exercices 2011 à 2014, par le chef de caisse de l'agence de Teboulba. La banque a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, le 22 janvier 2015, sous le numéro 7004253/2015.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 10 mars 2015. Les effets des infractions commises, ayant fait l'objet de réclamations de la part des clients, s'élevaient à 2 570 KDT et ont été provisionnés au cours de l'exercice 2014 à hauteur de 2 550 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 27 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

FINOR
Mustapha Medhioub

BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014 (UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013 retraité	31 Décembre 2013 publié	
ACTIF					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	197 667	71 020	71 020
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	191 268	271 810	271 810
AC3	Créances sur la clientèle	(3)	3 441 432	3 151 334	3 151 334
AC4	Portefeuille-titres commercial	(4)	-	369	369
AC5	Portefeuille d'investissement	(5)	123 147	58 196	58 196
AC6	Valeurs immobilisées	(6)	42 318	43 712	43 712
AC7	Autres actifs	(7)	36 453	36 667	39 726*
	Actif d'impôt différé	(8)	44 836	47 124	47 124
	Total Actifs		4 077 121	3 680 232	3 683 291

PASSIF					
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(9)	190 254	154 388	154 388
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(10)	3 155 714	2 964 593	2 964 593
PA4	Emprunts et ressources spéciales	(11)	304 535	332 692	332 662*
PA5	Autres passifs	(12)	109 576	115 808	118 897*
	Impôt différé Passif		29	29	29
	Total Passifs		3 760 108	3 567 510	3 570 569
	Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		3 329	4 012	4 012
	Intérêts des minoritaires dans le résultat		(43)	(683)	(683)
	Intérêts Minoritaires		3 286	3 329	3 329

CAPITAUX PROPRES					
CP1	Capital		172 800	196 000	196 000
CP2	Réserves		92 371	16 952	16 952
CP5	Résultats reportés		(6 022)	(137 689)	(137 689)
	Résultats reportés hors modifications comptables		(6 022)	(56 221)	(56 221)
	Effets des modifications comptables		-	(81 468)	(81 468)
CP6	Résultat de l'exercice		54 578	34 130	34 130
	Total capitaux propres	(13)	313 727	109 393	109 393
	Total capitaux propres et passif		4 077 121	3 680 232	3 683 291

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	31 Décembre 2013 publié	
PASSIFS ÉVENTUELS					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	(14)	503 050	543 745	543 745
HB2	Crédits documentaires	(15)	97 652	78 573	78 573
	Total passifs éventuels		600 702	622 318	622 318

ENGAGEMENTS DONNÉS					
HB4	Engagements de financement donnés	(16)	119 819	85 521	85 521
	Total des engagements donnés		119 819	85 521	85 521

ENGAGEMENTS RECUS					
HB7	Garanties reçues	(17)	675 496	831 399	846 858*
	Total des engagements reçus				

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014 (SUITE)

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ			
PÉRIODE DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)			
	Notes	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2014	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	18 246 114	214 201
PR2	Commissions (en produits)	19 55 721	49 848
PR3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	20 9 986	11 269
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	21 4 288	2 634
	Total produits d'exploitation bancaire	316 109	277 952
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	22 (116 294)	(90 611)
CH2	Commissions encourues	23 (2 918)	(2 537)
	Total charges d'exploitation bancaire	(119 212)	(93 148)
	Produit net bancaire	196 897	184 804
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections des valeurs sur créances, hors bilan et passif	24 (10 022)	(29 711)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25 940	(2 122)
PR7	Autres produits d'exploitation	49	58
CH6	Frais de personnel	26 (74 159)	(68 774)
CH7	Charges générales d'exploitation	27 (21 664)	(18 880)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(7 934)	(7 534)
	Résultat d'exploitation	84 107	57 841
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	1 783	260
CH11	Impôt sur les bénéficiaires	28 (31 730)	(24 872)
	Résultat des activités ordinaires	54 160	33 229
PR9/CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	375	218
	Part de résultat revenant aux minoritaires	(43)	(683)
	Résultat net du groupe	54 578	34 130
	Effet des modifications comptables	-	(81 468)
	Résultat net après modifications comptables	54 578	(47 338)
	Résultat par action (en DT)	29 2,468	1,741

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014 (UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2014	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2013	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2013 publié
FLUX D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaires encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		313 007	265 883	265 883
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(118 102)	(89 464)	(89 464)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		(115)	(593)	(593)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(303 163)	(240 094)	(240 094)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		188 333	261 215	261 215
Titres de placement		369	(1)	(1)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(92 547)	(88 654)	(88 654)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		4 587	1 255	1 285*
Impôt sur les bénéficiaires		(35 856)	(2 661)	(2 661)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(43 487)	106 886	106 916
FLUX D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 713	1 874	1 874
Acquisition/cession sur portefeuille d'investissement		(62 437)	2 059	2 059
Acquisitions/cessions sur Immobilisations		(5 852)	(6 132)	(6 132)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(65 576)	(2 199)	(2 199)

	Notes	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2014	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2013	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2013 publié
FLUX DE FINANCEMENT				
Emissions d'actions		149 600	-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		(31 471)	(4 519)	(4 519)
Augmentation / diminution ressources spéciales		1 019	(3 019)	(3 049)*
Autres flux de financement		(7)	99	99
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		119 141	(7 439)	(7 469)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		10 078	97 248	97 248
Trésorerie d'ouverture		189 005	91 757	91 757
Trésorerie de clôture	(30)	199 083	189 005	189 005

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21.

2- DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2014.

3- BASE DE MESURE

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4-1 Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.

4-2 Méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Mère	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,84%	Mère	Intégration globale	99,84%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Mère	Intégration globale	34,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif sur cette filiale puisqu'elle dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR en vertu d'un contrat de gestion d'un fond donné par l'UIB et qui représente la principale ressource pour la filiale, ainsi la SICAR est dirigée par un directeur général qui est du personnel UIB. Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

5- PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04. Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits. Pour l'arrêtés des comptes au 31 Décembre 2014, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date. Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats. Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

5.2.1 Provisions Individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 – Actifs incertains 20%
- B3 – Actifs préoccupants 50%
- B4 – Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;

- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

5.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables. En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 10 031 KTND au 31 Décembre 2014. Dans ce sens, au cours de l'année 2014, une reprise de provision collectives, d'un montant de 169 KTND, a été opérée.

5.2.3 Traitement des intérêts impayés sur crédit

- Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

5.3 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 408 821 KTND au 31/12/2014 contre 442 354 KTND au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	372 475	406 766
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	4 232	3 988
Provisions à caractère générale dite collective	10 031	10 200
Provision pour dépréciation de titres	5 093	4 464
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	4 646	6 304
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	793	761
Provision pour passifs et charges	9 543	9 872
Total	408 821	442 354

5.4- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

5.5- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.6- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêtés sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2014 un solde de 3 441 432 KTND contre 3 151 334 KTND au 31/12/2013, soit une variation de 290 098 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	259 265	253 922
Autres concours à la clientèle	3 739 187	3 293 066
Crédits sur ressources spéciales	33 902	27 342
Sous total	4 032 354	3 774 330
Agios et intérêts réservés	(208 416)	(206 029)
Provisions sur créances douteuses	(268 117)	(294 916)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(104 358)	(111 851)
Provisions à caractère générale dite collective	(10 031)	(10 200)
Total Créances sur la clientèle	3 441 432	3 151 334

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 3 155 714 KTND au 31/12/2014 contre 2 964 593 KTND au 31/12/2013. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue	922 750	845 070
Comptes d'épargne	1 128 079	1 055 849
Comptes à terme et bons de caisse	963 917	937 969
Fonds gérés pour compte	12 781	12 629
Certificats de dépôts	50 841	52 891
Autres dépôts et avoirs	77 346	60 185
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	3 155 714	2 964 593

INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 246 114 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi :

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 309	2 468
Opérations avec la clientèle	236 008	205 536
Autres intérêts et revenus assimilés	7 797	6 197
Total Intérêts et revenus assimilés	246 114	214 201

COMMISSIONS PERÇUES

Les commissions totalisent 55 721 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi :

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Commissions sur comptes	5 472	4 346
Commissions sur opérations de caisse	1 531	1 342
Commissions sur crédits	14 988	14 594
Commissions sur monétique banque à distance	16 337	13 734
Autres commissions	4 900	4 394
Commissions sur moyens de paiement	6 975	6 245
Autres produits sur services financiers	5 518	5 193
Total Commissions (en produits)	55 721	49 848

INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 116 294 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi :

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	7 895	4 854
Emprunts et ressources spéciales	15 088	15 884
Opérations avec la clientèle	91 313	68 828
Autres intérêts et charges	1 998	1 045
Total Intérêts courus et charges assimilées	116 294	90 611